

-
performance
des organisations
-

Appel à projets ATEC

(Action Territoriale Emploi et Compétences)

Grand Hainaut/Douaisis

Afin de répondre aux enjeux de compétitivité et d'anticipation des mutations économiques, l'Etat s'engage, depuis 2015, en mettant à disposition des moyens financiers pour dynamiser différents secteurs d'activités sur le territoire du Grand Hainaut (Avesnes, Maubeuge, Cambrai, Valenciennes) et récemment sur le Douaisis. L'Action Territoriale «Emploi et Compétences» (ATEC) s'inscrit dans la logique du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Son objectif est d'apporter un soutien aux Ressources Humaines des TPE/PME et de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

OBJECTIFS

L'ATEC est un fonds d'intervention, mis en oeuvre par l'Etat, destiné à favoriser le déploiement de projets autour du développement des compétences des salariés dans des secteurs à forte croissance. Il soutient des projets construits en partenariat avec des structures du territoire avec pour objectifs :

- d'impliquer directement des employeurs ou des salariés,
- de soutenir des dynamiques et des mobilités intersectorielles ou interentreprises,
- de travailler avec l'entreprise sur sa capacité à anticiper des opportunités,
- de chercher à mieux coordonner les projets économiques avec les Ressources Humaines et les emplois des territoires.

DESCRIPTIF

- La DIRECCTE pilote et anime le dispositif. La CCI Grand Hainaut assure le secrétariat technique, le portage administratif mais aussi l'accompagnement des porteurs de projet en partenariat avec la CCI Grand Lille. Le Conseil régional participe aux décisions du comité de pilotage.
- Cible : Industrie mécanique, ferroviaire et deux thématiques transverses (la transition énergétique et la transition numérique). D'autres thématiques peuvent être examinées selon les spécificités des territoires concernés et partenariats envisagés.
- L'Etat s'appuie sur des porteurs de projet issus du monde économique et de l'emploi, mais aussi sur des collectivités territoriales. Il impulse chaque année de nouveaux appels à candidature sur des secteurs et des thématiques divers.



**Appels à projet ouvert
jusqu'au 31 décembre 2017**



**Examen des dossiers
lors du comité de pilotage
organisé périodiquement
selon le dépôt de dossier**



**Financement
50 000 €
maximum**

L'ensemble de notre offre en ligne
www.hautsdefrance.cci.fr

VOTRE CONTACT :

Maxime CARLIER - T. 03 27 51 32 32 - P. 06 75 82 96 31 - m.carlier@grandhainaut.cci.fr

Appel à projets ATEC Grand Hainaut/Douaisis

DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner avant le 31 décembre 2017

par courrier à la CCI Grand Hainaut - 3 avenue du Sénateur Girard • BP 80577 • 59308 VALENCIENNES CEDEX
ou courriel à : m.carlier@grandhainaut.cci.fr, copie à jacques.testa@direccte.gouv.fr et peter.fardel@direccte.gouv.fr

Cocher la case correspondant à votre situation :

- ☐ Dépôt d'un projet finalisé
- ☐ Manifestation d'intérêt et projet restant à finaliser
- ☐ Vous souhaitez un appui pour finaliser le projet

Des informations sur l'appel à projets sont disponibles sur le site : grandhainaut.cci.fr

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 31 décembre 2017.

Les projets peuvent se dérouler sur 12 mois (les dernières dépenses acquittées devront pouvoir être justifiées).

Les dossiers devront être envoyés quinze jours avant chaque comité (sélection des projets, engagement du fonds d'intervention Etat) auprès du porteur technique Maxime Carlier de la CCI Grand Hainaut, de Jacques Testa (Unité Départementale Nord Valenciennes) et de Peter Fardel (Unité Régionale) par courriel ou par courrier (coordonnées ci-dessus).

Un accusé de réception vous sera adressé par mail dès réception du dossier.

Un comité de pilotage se réunira selon le dépôt de dossier.

Comité de suivi : Depuis septembre 2015, un comité de suivi se réunit périodiquement.

Son rôle sera de suivre le déroulé de l'action et déclencher les versements (25% au démarrage, 25% au 1^{er} suivi, 50% au bilan).

CCI GRAND HAINAUT
Maxime CARLIER
m.carlier@grandhainaut.cci.fr
T. 03 27 51 32 32 / P. 06 75 82 96 31 / F. 03 27 51 32 23

PROPOS LIMINAIRES SUR LE CONTENU DU PROJET

1) LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

Le porteur de projet doit prouver le besoin d'évolution des compétences.

Les questions qui seront soulevées par le comité de pilotage :

- Quels sont les emplois concernés : volume, typologie, nature, évolution ?
- Quelle est l'offre de formation initiale et continue disponible ?
- Quelle est la problématique rencontrée par les entreprises (les enjeux pour elles...) ?

2) L'IDENTIFICATION DES ACTIONS, DES BESOINS, DES FREINS ET DES LEVIERS DU TERRITOIRE

Les actions proposées le sont dans le but d'adapter les Ressources Humaines de l'entreprise et de professionnaliser les personnes dans les métiers concernés.

Les questions qui seront soulevées par le comité de pilotage :

- Comment passer de la satisfaction des besoins actuels aux besoins futurs en termes d'emplois et de compétences (quel plan d'action ?)
- Quels sont les facteurs purement endogènes déterminant l'évolution de la filière ?
- Quels sont les facteurs exogènes susceptibles d'impacter l'évolution de cette filière ?
- Quelles actions mettre en œuvre pour poursuivre ou renforcer les dispositifs existants, voire pour mettre en œuvre des dispositifs complémentaires ?

3) LES IMPACTS DES ACTIONS PROPOSÉES SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION SUR LE TERRITOIRE ÉLARGI GRAND HAINAUT/DOUAISIS

L'ATEC a une vocation « opérationnelle ». Il s'agit de valoriser les actions menées qui sont propices à l'emploi pour ce projet.

Exemples : Quelles actions de formations collectives éventuelles qualifiantes ? Quelles actions éventuelles de VAE Collectives ? Quel accompagnement de l'appareil de formation et par qui ? Comment et quand ?...

Ce qui est attendu :

- C'est une proposition plutôt « technique », qui impliquera directement les entreprises et les salariés impactés par ces mesures « emploi ».
- Il convient d'indiquer et prouver que cela n'a pas encore été mis en œuvre à l'échelle du territoire.
- Travailler au maximum à l'échelle du territoire Grand Hainaut/Douaisis sinon, proposer les modalités pour le mettre en œuvre (minimum sur deux territoires).
- Proposer ce projet au travers d'une démarche avec une équipe « interinstitutionnelle » afin d'avoir une approche projet construit de façon partenariale.
- Présenter dans le projet cette équipe et les références des acteurs concernés (économie, RH, emploi...)
- Avoir une connaissance fine du secteur en s'appuyant sur des diagnostics établis (qui peuvent être joints en annexe).
- Expliquer la méthodologie d'action.
- Proposer des critères d'évaluation exploitables tant par les financeurs publics que par les chefs d'entreprise ou par les organismes de formation et les OPCA.
- Présenter un échéancier et un budget prévisionnel avec d'autres financeurs sous forme de tableau selon l'annexe 1.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 - PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

IDENTIFICATION

Nom :

Sigle :

Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | |

Objet du projet :

.....

.....

.....

ACTIVITÉS PRINCIPALES RÉALISÉES

.....

.....

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Site Internet :

UNION, FÉDÉRATION OU RÉSEAU AUXQUELS EST AFFILIÉE VOTRE ORGANISATION

.....

.....

IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

.....

.....

Nom : Prénom :

Fonction :

Courriel :

NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS :

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Nom : Prénom :

Fonction :

Courriel :

2. DESCRIPTION DU PROJET (1/3)

PRÉSENTATION DU PROJET

Intitulé :

Description synthétique en quelques lignes :

.....

.....

.....

QUEL ÉTAT DES LIEUX MOTIVE LE PROJET (QUELLES MUTATIONS CONSTATÉES ? QUELS CHANGEMENTS ANTICIPER ? QUELS BESOINS, OPPORTUNITÉS, DIFFICULTÉS ?)

Éléments de contexte :

.....

.....

Enjeux de projet :

.....

.....

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION (CONCRETS, PRÉCIS, RÉALISTES, ÉVALUABLES...)

.....

.....

Public visé :

.....

.....

Métiers visés :

.....

.....

Indicateurs de résultats : formalisation de l'offre de service proposée, nombre de parcours engagés, nombre de formations, nombre de diagnostics personnalisés proposés/réalisés, emplois industriels occupés.

MODALITÉS DE PILOTAGE DU PROJET

Partenariats pour la réalisation du projet :

>>> Acquis

Qui ?	Pour quelle intervention ?

>>> En cours de sollicitation

Qui ?	Pour quelle intervention ?

2. DESCRIPTION DU PROJET (2/3)

BÉNÉFICIAIRE DU PROJET

Entreprise : ☐ oui ☐ non Si oui, précisez :

Nombre estimé :

Activités :

Taille :

Autres précisions :

Salariés : ☐ oui ☐ non Si oui, précisez :

Nombre estimé :

Métiers :

Qualification :

Nombre estimé :

Demandeurs d'emploi : ☐ oui ☐ non Si oui, précisez :

Nombre estimé :

Métiers :

Qualification :

Nombre estimé :

Autres, précisez :

DÉROULEMENT DE L'ACTION (QUELLES ÉTAPES, QUELS CONTENUS, QUELLES MÉTHODES...)

ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATION DE L'ACTION (QUARTIER, COMMUNE, CANTON, DÉPARTEMENT, ZONE GÉOGRAPHIQUE, ETC.)

Zone d'emploi d'Avesnes/Maubeuge : ☐ oui ☐ non

Zone d'emploi de Valenciennes : ☐ oui ☐ non

Zone d'emploi de Cambrai : ☐ oui ☐ non

Zone d'emploi de Douai : ☐ oui ☐ non

Si non précisez modalités de diffusion

DATE DE DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE :

DURÉE PRÉVUE (NOMBRE DE MOIS) :

2. DESCRIPTION DU PROJET (3/3)

Moyens mis en œuvre, notamment humains (temps, compétences mobilisées)

Conditions de réussite du projet

Caractère innovant du projet sur le territoire

Plus value par rapport à l'existant

Inscription dans le cadre d'une politique publique

Indicateurs de réalisation (quelle mesure des actions menées ?) Par exemple combien d'entreprises engagées, quelle mobilisation des partenaires...

Indicateurs d'impacts (quels changements attendus à l'issue du projet ?)

Méthode d'évaluation proposée

Informations complémentaires éventuelles

PROPOS LIMINAIRES SUR LES ASPECTS FINANCIERS

CE QUI EST ATTENDU SUR L'ASPECT BUDGÉTAIRE :

- Le fonds d'intervention ATEC doit peser 30% du budget global de l'ensemble des actions.
- Il ne peut représenter plus de 50% du budget global de chaque projet.

D'autres aides de l'Etat peuvent être mobilisées, en respect du régime européen d'encadrement des aides concerné. En effet, ce fonds ne se substitue pas aux moyens de droit commun qui pourraient par ailleurs être utilisés dans le projet. Le fonds d'intervention interviendra en complémentarité, là où le droit commun ne peut financer.

Le montant indicatif attribué par projet sera au maximum de 50 000 euros.

L'ATEC ne peut intervenir qu'en complémentarité et qu'en «effet levier» au même titre que l'Accord de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC). Les deux financements ne sont donc pas cumulables.

SUR LES RÉGIMES EUROPÉENS D'ENCADREMENT DES AIDES :

- Le budget de l'action doit respecter les taux d'intervention issus des régimes européens d'encadrement des aides applicables. Les services de l'Etat se chargeront de vérifier le régime applicable.
- Le cas échéant, notamment en matière d'aide au conseil pour des entreprises non PME, il pourra être fait appel au règlement « de minimis », qui prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir plus de 200 000 euros d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux (Règlement CE No 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006).

SUR LES AUTRES CONTREPARTIES FINANCIÈRES :

- Les contreparties à l'intervention de l'Etat pourront être constituées de contributions financières ou de valorisations apportées à chaque projet notamment en termes de mise à disposition.
- Peuvent apporter une contrepartie financière : le Conseil régional, les autres collectivités territoriales, le FPSPP, les OPCA, les chambres consulaires, le porteur de projet, les entreprises, des fonds privés, etc...

Exemples de dépenses éligibles au projet :

- Dépenses directes de personnel liées à l'opération dans la limite de 30% de ce poste de dépense.
- Prestations externes de services liées à l'opération (exemple : l'intervention d'un consultant ou d'un formateur externe en entreprise).
- Publicité et communication liées à l'opération.
- Modalités de capitalisation des pratiques de l'opération.

Exemples de dépenses non éligibles :

- Financement d'une nouvelle structure.
- Charges fixes de structure (du fait de l'opérationnalité du projet).
- 70% des dépenses directes de personnel liées à l'opération (mais valorisable dans les contreparties).
- Frais d'études.
- Frais de réception.

Un exemple de plan de financement vous est proposé. Il constitue l'annexe 1.

3. BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires,...)

.....

.....

.....

.....

Quels sont les cofinancements mobilisés dans le cadre du projet ?

.....

.....

.....

.....

Le financement sollicité au titre de cet appel à projet de l'ATEC est de €

Ce financement représente % du coût total du projet.

Les autres cofinancements s'élèvent à €

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération

.....

.....

.....

.....

Un plan de financement est joint. Il constitue l'annexe 1.

3. BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET (suite)

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES FINANCEMENTS MOBILISÉS PAR LE PROJET

Tableau 1 : Financeurs	Montant	%
1. Fonds d'intervention de la Plateforme Mutations		
2. Autres financement publics		
.....		
.....		
.....		
3. Financements externes privés		
.....		
.....		
.....		
4. Autofinancement		
Total des ressources (1+2+3+4)		

NB : Si l'organisme est assujéti à la TVA pour l'opération, les dépenses sont HT.

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES RÉALISÉES LORS DU PROJET

Tableau 1 : Dépenses	Montant
1. Personnel	
2. Dépenses de fonctionnement	
3. Prestations externes	
4. Dépenses liées aux bénéficiaires du projet	
5. Dépenses de formation	
6. Financements externes privés	
Dépenses totales	

DÉTAIL DES DÉPENSES DES PERSONNELS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET

Type de fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant...) (saisir une ligne par personne)	Base de dépenses (salaires annuels chargés) (1)	Activité liée à l'opération en heures (2)	Activité totale en heures (3)	Part de l'activité liée à l'opération (4) = (2) / (3)	Dépenses liées à l'opération (5) = (1) x (4)
Total					

DOSSIER DE CANDIDATURE

3. BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET (fin)

DÉTAIL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES DIRECTEMENT AU PROJET

Objet	Détailler la nature des dépenses prévues	Détailler la nature des dépenses prévues	Montant
Achats et fournitures			
Publications & communication			
Locaux : locations, entretien			
Déplacements & missions			
Frais postaux & télécom			
Total			

DÉTAIL DES DÉPENSES IMPLIQUANT DES PRESTATAIRES DANS LE PROJET

Objet de la prestation externe	Détailler la nature des dépenses prévues	Détailler les bases de calcul, si nécessaire	Montant
Total			

DÉTAIL DES DÉPENSES LIÉES AUX BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Objet	Détailler la nature des dépenses prévues	Détailler les bases de calcul, si nécessaire	Montant
Rémunérations, indemnités			
Transport			
Restauration			
Hébergement			
Autres			
Total			

DÉTAIL DES DÉPENSES LIÉES À DES ACTIONS DE FORMATION

Intitulé des actions	Mise en oeuvre externe (oui/non)	Participants (entrées)	Heures	Coûts pédagogiques	Frais annexes (transport, repas, hébergement)	Autres	Rémunérations des salariés	Total
Total								